UN RAPPORT FINAL

HARMONISER LES NORMES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES DES ERGOTHÉRAPEUTES AU CANADA

ACORE
ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES
DE RÉGLEMENTATION EN ERGOTHÉRAPIE

QU'EST-CE QUE L'ACORE?

L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) a été formée en 1989. Elle regroupe les dix organismes provinciaux de réglementation dans le domaine de l'ergothérapie au Canada. Les membres de l'ACORE assurent la protection du public en remplissant leur mandat statutaire pour régir l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans leur territoire respectif. Leur collaboration permet de promouvoir d'excellentes pratiques uniformes en matière d'encadrement réglementaire de l'ergothérapie à l'échelle du Canada.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, entreposée dans un système de récupération de données ou transmise sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et l'enregistrement, sans obtenir la permission écrite préalable de l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie.

LE CAS ÉCHÉANT, VEUILLEZ CITER CE DOCUMENT COMME SUIT :

Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie. (2012). *Harmoniser les normes de compétences linguistiques des ergothérapeutes au Canada – Rapport final*. Toronto, ON : Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie.

Also available in English under the title:
Harmonizing Language Proficiency Standards for Occupational Therapy in Canada – Final Report

Tous droits réservés. © Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE), 2012.
Constituée en personne morale en 2011.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'ACORE, visitez **www.acotro-acore.org**

Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à **info@acotro.org**

Ou nous écrire à l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie, 20, rue Bay, bureau 900, C.P. 78, Toronto, ON M5J 2N8.

Graphisme: Xquisit Communications

Ce projet a été financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Canada

REMERCIEMENTS

Comité directeur (comité sur les compétences linguistiques) :

Sharon Eadie, directrice générale
Ordre des ergothérapeutes du Manitoba

Kathy Corbett, registraire
Ordre des ergothérapeutes de la Colombie-Britannique

Gayle Salsman, registraire
Ordre des ergothérapeutes de la Nouvelle-Écosse

Barbara Worth, registraire
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

Conseil d'administration de l'ACORE :

Présidente : Kathy Corbett, registraire
Ordre des ergothérapeutes de la Colombie-Britannique

Vice-présidente : Gayle Salsman, registraire
Ordre des ergothérapeutes de la Nouvelle-Écosse

Trésorière : Barbara Worth, registraire
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

Jill Phillips, représentante de l'ACORE
Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board

Heather Cutcliffe, représentante de l'ACORE
Prince Edward Island Occupational Therapists Registration Board

Catherine Pente, registraire
New Brunswick Association of Occupational Therapists

Alain Bibeau, président et directeur général
Ordre des ergothérapeutes du Québec

Sharon Eadie, directrice générale
Ordre des ergothérapeutes du Manitoba

Coralie Lennea, directrice générale
Saskatchewan Society of Occupational Therapists

Maggie Fulford, registraire
Ordre des ergothérapeutes de l'Alberta

Directrice du projet d'harmonisation : Rita Parikh

Traduction : Francine Poirier

Chercheuse pour le projet et rédactrice du rapport :
Andrea Strachan, Ardocs Research and Consulting

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF 2

APERÇU 3

- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PROJET 3
- MÉTHODOLOGIE 3
- À PROPOS DE CE RAPPORT 4

ANALYSE DE LA CONJONCTURE 5

- CONTEXTE PANCANADIEN 5
- NORMES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES 5
- NORMES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES EN ERGOTHÉRAPIE 7
- ÉVALUATIONS DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ASSOCIÉES À LA PROFESSION 8
- EXEMPLES DE POLITIQUES ET PRATIQUES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES HARMONISÉES 9

POLITIQUES ET PRATIQUES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES 11

- LANGUE MATERNELLE 11
- TÉMOIGNAGES DE SUPERVISEURS À L'ÉCOLE OU AU LIEU DE TRAVAIL 11
- RAPPORT D'ÉVALUATION DES DIPLÔMES 11

PRATIQUES EXEMPLAIRES 12

- LIGNES DIRECTRICES ISSUES DES RECHERCHES ET DE LA PRATIQUE 12
- PRATIQUES EXEMPLAIRES CONCERNANT LES NORMES D'ÉVALUATION POUR PRATIQUER DANS UNE PROVINCE 12
- PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR CHOISIR DES TESTS ET DÉTERMINER DES POINTAGES-SEUILS 13

RECOMMANDATIONS 14

- SÉLECTION DE TESTS ET DE POINTAGES-SEUILS COMMUNS 14
- ÉTABLISSEMENT DE NORMES POUR CHOISIR DES TESTS ET DÉTERMINER DES POINTAGES-SEUILS 14
- ÉVALUATIONS DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ASSOCIÉES À L'EMPLOI 14

MISE EN ŒUVRE 15

RÉFÉRENCES 16

ANNEXE A : TESTS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES 17

ANNEXE B : COMPARAISON ET SÉLECTION DE TESTS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES 18

LISTE DE TABLEAUX

TABLEAU 1 : TESTS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES STANDARDISÉS COMMUNÉMENT UTILISÉS PAR LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA SANTÉ 6

TABLEAU 2 : TESTS PRÉSENTEMENT UTILISÉS PAR LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EN ERGOTHÉRAPIE AU CANADA 8

TABLEAU 3 : POINTAGES-SEUILS HARMONISÉS EN ERGOTHÉRAPIE 14

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le système de réglementation de la santé au Canada protège la sécurité du public à l'aide de lois provinciales. Une des fonctions principales des organismes de réglementation en ergothérapie est de s'assurer que les postulants possèdent les connaissances, les compétences et les capacités requises pour exercer leur profession de manière sécuritaire, efficace et responsable. Leur devoir réglementaire est d'agréer seulement les postulants qui sont capables de remplir leur rôle professionnel (ACORE, 2010). Une preuve de compétences linguistiques appropriées à l'exercice de la profession d'ergothérapeute constitue un de ces critères. Bien que certaines professions de la santé au Canada exigent des compétences linguistiques pancanadiennes pour les postulants formés à l'étranger, ceci n'est pas le cas de l'ergothérapie.

L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) est l'organisation nationale des organismes encadrant l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Canada. Son objectif est de promouvoir la cohérence et l'excellence au sein des organismes de réglementation en ergothérapie au Canada. En 2010, les membres de l'ACORE ont signé l'Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre (EMM) qui, entre autres, veut favoriser la mobilité de la main-d'œuvre en essayant d'établir une vision commune des normes de compétences linguistiques (ACORE, février 2010). Afin d'essayer d'élaborer et de mettre en œuvre des pratiques d'agrément harmonisées à l'échelle nationale, l'ACORE a participé à une initiative pancanadienne en trois étapes visant à harmoniser la façon dont les qualifications et les compétences des ergothérapeutes formés à l'étranger et voulant travailler au Canada sont évaluées. Ce rapport représente un des éléments du projet.

Le *projet sur l'harmonisation des compétences linguistiques* fournit des recommandations et un modèle de norme de compétences linguistiques harmonisées pour les ergothérapeutes formés à l'étranger qui désirent exercer leur profession au Canada. Les résultats de ce rapport se fondent sur (a) une revue de la littérature sur les tests et les normes linguistiques, (b) une revue des pratiques exemplaires pour établir des normes et des politiques linguistiques, et (c) la politique et les pratiques des organismes de réglementation de la santé au Canada et à l'étranger. Le résultat de ceci est une sélection de tests approuvés et de pointages-seuils qui reflètent les exigences minimales pour exercer l'ergothérapie.

Une norme linguistique claire et complète, y compris la façon dont elle doit être démontrée et la raison pour laquelle elle est nécessaire, permet d'assurer la transparence et l'équitabilité aux postulants ainsi que la reddition de comptes aux organismes de réglementation. Il est recommandé que l'ACORE fournisse une telle norme linguistique comme modèle à ses membres provinciaux. Étant donné que les pratiques exemplaires indiquent que la recherche sur l'établissement de normes formelles fournit les données les plus probantes pour appuyer les décisions relatives aux pointages-seuils, les tests et les pointages-seuils stipulés dans cette nouvelle norme sont recommandés comme une norme raisonnable intérimaire pendant que les organismes membres discutent et mettent en œuvre une étude sur l'établissement de normes. Les résultats d'une telle étude valideront les recommandations et corroboreront ou suggéreront des ajustements aux pointages-seuils recommandés dans ce rapport. Il est également recommandé que cette étude sur l'établissement de normes comprenne l'évaluation des compétences linguistiques et de la communication des physiothérapeutes et des ergothérapeutes afin d'appuyer la validation de l'outil pour des enjeux élevés.

En résumé, trois principales recommandations sont faites dans ce rapport :

1. **Adoption d'une norme harmonisée de compétences linguistiques pour l'ACORE.** L'ACORE encourage et appuie l'élaboration de normes harmonisées en proposant une déclaration de politique à cet effet. Cette norme linguistique nationale comprend un préambule qui explique et positionne la politique dans le cadre de réglementation et énumère les tests de compétences linguistiques et les pointages-seuils approuvés qui devraient être appliqués comme norme minimale. Les membres provinciaux approuvent et adoptent la norme selon ce qui est approprié à leur compétence territoriale. La norme établit ce qui suit :
   a. ***Une liste commune des tests de compétences linguistiques approuvés.*** *La norme de compétences linguistiques de l'ACORE comprend une liste d'évaluations linguistiques standardisées reposant sur des critères clairs et précis. Les tests en anglais recommandés sont : TOEFL iBT, IELTS Academic (AC) et CanTEST. Le test en français recommandé pour les provinces qui l'exigent est TESTCan.*
   b. ***Pointages-seuils harmonisés.*** *La norme de compétences linguistiques de l'ACORE comprend un ensemble raisonnable et équitable de pointages-seuils harmonisés, tel que proposé dans ce rapport et accepté par les membres de l'ACORE.*
2. **Réalisation d'une étude sur l'établissement de normes pour valider la norme.** L'ACORE réalise une étude formelle sur l'établissement de normes pour valider les tests de compétences linguistiques et les pointages-seuils établis au cours de cette étude.
3. **Appui de la sélection d'un test linguistique associé à la profession d'ergothérapeute.** L'ACORE continue d'appuyer l'élaboration d'une évaluation des compétences linguistiques et de la communication des physiothérapeutes et des ergothérapeutes et toute autre recherche afin de valider le test pour des enjeux élevés en visant à le mettre en œuvre plus tard.

L'harmonisation des normes actuelles de compétences linguistiques pour les ergothérapeutes formés à l'étranger a été facilitée par les similitudes dans les règlements et les politiques à l'échelle du Canada. Les membres de l'ACORE qui ont présentement une politique en vigueur sur les compétences linguistiques ont accepté en principe les recommandations issues de cette étude. Les provinces qui n'ont pas présentement une exigence et/ou politique sur les compétences linguistiques examineront les recommandations dans ce rapport pour les aider à élaborer une politique.

Cette norme représente un progrès important dans le processus d'harmonisation de la façon dont les qualifications et les compétences des ergothérapeutes sont évaluées dans tout le pays. Bien que les compétences linguistiques ne constituent qu'un aspect du processus d'évaluation des diplômes, il représente quand même un élément important du processus. L'orientation proposée à la suite des résultats de ce rapport est de nature coopérative, axée sur des pratiques exemplaires et inspirée par l'équitabilité.

APERÇU

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PROJET

L'ACORE est l'organisation nationale des organismes encadrant l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Canada. Ses membres comprennent les organismes de réglementation des dix provinces canadiennes qui collaborent pour protéger le public en remplissant leur mandat statutaire qui est de réglementer l'exercice de l'ergothérapie dans leur compétence territoriale respective. L'ACORE s'occupe de promouvoir la cohérence et l'excellence au sein des organismes de réglementation en ergothérapie au Canada.

Les données sur le marché du travail indiquent qu'il y a une forte demande, présentement et dans un proche avenir, pour des ergothérapeutes au Canada. Il y a également une tendance à la hausse concernant la mobilité internationale et interprovinciale chez les professionnels. En février 2010, les membres de l'ACORE ont signé l'Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre (EMM) pour appuyer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Avec un intérêt gouvernemental accru concernant l'intégration des ergothérapeutes formés à l'étranger et une pression renouvelée pour réduire les obstacles qui empêchent le mouvement de professionnels entre les provinces (Accord révisé sur le commerce intérieur, 2009), il est plus que jamais nécessaire d'établir des processus efficaces pour faciliter la mobilité des professionnels vers notre pays et entre les provinces.

L'engagement de l'ACORE à faciliter la mobilité des professionnels entre les provinces a entraîné la réalisation d'un projet en trois étapes visant à examiner comment les ergothérapeutes formés à l'étranger sont agréés. Le présent projet sur l'harmonisation des compétences linguistiques est une des composantes de cette initiative pancanadienne visant à harmoniser la façon dont les qualifications et les compétences des ergothérapeutes formés à l'étranger et intéressés à travailler au Canada sont évaluées. Le mandat de cette partie du projet était le suivant :

- *Réaliser une analyse de la conjoncture concernant les tests mesurant les compétences linguistiques en anglais et en français pour appuyer l'analyse et la comparaison des :*
  - *avantages et désavantages de différents tests d'évaluation;*
  - *différentes politiques et pratiques/procédures des provinces dans leur processus global d'évaluation des ergothérapeutes formés à l'étranger; et*
  - *pratiques d'autres secteurs ainsi que ce qui se trouve dans la littérature.*
- *Réaliser des entrevues auprès de membres inscrits d'organismes de réglementation en ergothérapie pour évaluer la réceptivité et les défis vis-à-vis l'harmonisation.*
- *Présenter des recommandations pour la standardisation des tests de compétences et des pointages-seuils minimaux acceptables ainsi que pour des politiques ou règlements administratifs connexes.*
- *Présenter des recommandations sur une stratégie de mise en œuvre de la nouvelle norme harmonisée de compétences linguistiques.*

Une méthodologie visant à remplir ce mandat a déterminé la structure de l'étude. La section suivante décrit cette méthodologie.

MÉTHODOLOGIE

Ce projet a été réalisé en cinq mois – d'octobre 2011 à février 2012. Au cours de cette période, un expert-conseil en évaluation linguistique a effectué les tâches suivantes :

1. **Analyse de la conjoncture** de politiques et pratiques actuelles identifiées à l'échelle nationale et internationale dans le domaine de l'ergothérapie. Le résultat de cette analyse a été une description des exigences en matière de compétences linguistiques pour l'inscription, des outils/tests utilisés et d'autres moyens de recueillir des données probantes sur les compétences linguistiques. Cet exercice a identifié des lacunes et des besoins.
2. **Entrevues avec des membres inscrits un peu partout au Canada** pour déterminer la réceptivité et les obstacles relatifs à l'harmonisation des normes linguistiques ainsi que la manière dont les ergothérapeutes formés à l'étranger démontrent leurs compétences linguistiques. Ces entrevues ont aidé à identifier les pratiques, défis et succès communs.
3. **Recherches sur les pratiques exemplaires** d'autres organismes de réglementation du secteur de la santé et revue de la littérature concernant l'élaboration et la mise en œuvre de normes linguistiques dans des professions réglementées. Ceci a permis d'orienter l'analyse des pratiques actuelles et les recommandations connexes.
4. **Recommandations** sur la meilleure façon de mettre en œuvre les normes d'harmonisation proposées. Ces recommandations ont été accompagnées de consultations appropriées avec l'ACORE et de modèles pratiques pouvant être utilisés par les membres voulant mettre en œuvre les normes et politiques linguistiques proposées.

Le travail de l'expert-conseil s'est fondé sur la méthodologie décrite ci-dessus et s'est inspiré de plusieurs documents d'information fournis par l'ACORE, y compris :

- *Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre* (février 2010) – Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie
- *Assessing the Competence of Internationally Educated Occupational Therapists for Practise in Canada: Towards a Common Approach and an Assessment Toolkit* (31 mai 2008) – Ordre des ergothérapeutes de la Colombie-Britannique (COTBC)
- *Benchmarking Language Demands of Occupational Therapists and Physiotherapists* (juin 2010) – Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
- *Overview of English Language Fluency Requirements of Occupational Therapy Regulatory Organizations* (2010) – Ordre des ergothérapeutes du Manitoba (COTM), qui a fourni de l'information sur les politiques linguistiques des membres de l'ACORE

Les travaux ont été guidés par un comité directeur sur les compétences linguistiques – un sous-comité du conseil d'administration de l'ACORE. Des rapports pour chaque étape du projet ont été examinés par le comité directeur et des rapports révisés ont été présentés par écrit ou en personne au conseil d'administration de l'ACORE.

À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport résume les résultats de l'analyse de la conjoncture, décrit l'état actuel des normes de compétences linguistiques dans le domaine de l'ergothérapie au Canada et précise la démarche proposée par l'ACORE. Ce rapport sera un document public permettant à l'ACORE de partager avec les divers intervenants les principales leçons tirées de l'étude.

ANALYSE DE LA CONJONCTURE

CONTEXTE PANCANADIEN

Une discussion sur les normes linguistiques pancanadiennes doit inclure le contexte socio-économique et politique dans lequel ces normes sont établies et mises en œuvre. Le contexte linguistique canadien est ancré dans des traditions historiques, politiques et socio-économiques liées au bilinguisme, au multiculturalisme, à l'immigration, aux pratiques réglementaires dans le secteur de la santé et à la mobilité de la main-d'œuvre pancanadienne.

La *Loi sur les langues officielles* de 1969 a établi le bilinguisme au Canada. Après cette date, les deux langues officielles au Canada ont été l'anglais et le français. Il est intéressant de prendre note que la notion de bilinguisme diffère à l'échelle du pays : la langue officielle du Québec est le français alors que le Nouveau-Brunswick a deux langues officielles (l'anglais et le français) et que la langue officielle de la Colombie-Britannique est l'anglais. En plus du bilinguisme officiel, il y a de nombreuses langues autochtones uniques parlées au Canada ainsi qu'un nombre croissant d'immigrants qui sont considérés comme « allophones »[1] et dont la langue maternelle n'est pas une des langues officielles (anglais ou français) du Canada (Recensement de 2001 de Statistique Canada – Zietsma, 2010).

Les professionnels sont maintenant le plus gros groupe d'immigrants arrivant au Canada avec un nombre toujours plus grand planifiant de travailler dans des professions réglementées. En 2006, sur les 1,5 million d'immigrants formés dans une université et en âge de travailler (15 ans et plus) arrivant au Canada, 41 % avaient étudié dans des domaines qui les placeraient généralement dans des professions réglementées, comparativement à 39 % des diplômés universitaires canadiens (Zietsma, 2010). On prévoit que le manque de ressources humaines dans le secteur de la santé continuera alors que la génération du baby-boom prend sa retraite. On croit que la population vieillissante ainsi que les taux de fertilité à la baisse ont encouragé une dépendance sur l'immigration pour la croissance des effectifs canadiens. Les professionnels de la santé formés à l'étranger sont perçus comme pouvant aider à combler les besoins d'effectifs dans le secteur de la santé et leur intégration est encouragée par divers paliers du gouvernement. L'augmentation du nombre de professionnels de la santé venant au Canada fait ressortir les similitudes et les différences dans les critères d'inscription des provinces alors que les immigrants essaient de comprendre les distinctions entre les diverses exigences provinciales concernant la démonstration des compétences linguistiques.

L'ergothérapie est une profession de la santé réglementée dans toutes les provinces canadiennes. Le système de réglementation de la santé au Canada protège la santé du public avec des lois provinciales. Dans chaque province, les professions de la santé sont guidées par des règlements pour s'assurer que des problèmes associés à une profession sont traités. Ces règlements renferment des dispositions qui établissent les critères d'inscription (éducation, expérience et examens), le champ d'application, les actes autorisés (le cas échéant), les normes d'exercice, les codes de déontologie et le droit à un titre ainsi que l'utilisation du titre pour chaque profession. L'inscription des ergothérapeutes est donc contrôlée par des critères établis dans les lois et/ou les règlements ainsi que dans les politiques élaborées par les organismes de réglementation dans leurs compétences territoriales respectives. Une preuve des compétences linguistiques appropriées à l'exercice de la profession d'ergothérapeute constitue un de ces critères.

En plus des données sur le marché du travail qui indiquent la demande actuelle et prévue pour des ergothérapeutes au Canada, il y a une mobilité accrue à l'échelle internationale et interprovinciale chez les professionnels. Avec un intérêt gouvernemental accru concernant l'intégration d'ergothérapeutes formés à l'étranger et une pression renouvelée pour réduire les obstacles au mouvement des professionnels entre les provinces (Accord révisé sur le commerce intérieur, 2009), il est plus que jamais nécessaire d'établir des processus efficaces pour faciliter la mobilité des professionnels vers notre pays et entre les provinces. Des initiatives récentes visant à harmoniser les normes pour les professions et métiers réglementés dans toutes les provinces appuient les priorités gouvernementales pour assurer une plus grande efficience dans la façon dont les travailleurs canadiens peuvent combler les pénuries de main-d'œuvre dans le pays.

Dans ce contexte de bilinguisme, de multiculturalisme à la hausse, d'immigration, de mobilité de la main-d'œuvre pancanadienne et d'ergothérapeutes formés à l'étranger et désirant accéder aux professions de la santé réglementées, les questions d'accès, d'équitabilité et d'application régulière de la loi sont mises en évidence. Des normes claires, objectives et justes deviennent des buts communs pour tous les intervenants.

NORMES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Les compétences linguistiques, tout comme les compétences professionnelles, sont reconnues comme des compétences essentielles qui sont requises pour un exercice sécuritaire et efficace de la profession. Les postulants qui veulent obtenir l'autorisation d'exercer la profession et pour qui l'anglais est la langue maternelle ou première ainsi que la langue de formation et d'exercice sont jugés être des communicateurs compétents et peuvent être exemptés de l'exigence de prouver leurs compétences linguistiques. (Dans les provinces où l'anglais et le français sont tous les deux acceptés, ceci s'applique également aux postulants francophones.) Les postulants qui n'ont pas réussi un programme de formation en ergothérapie et/ou exercé la profession en anglais ou en français doivent fournir une preuve de leurs compétences linguistiques, conformément aux normes des organismes de réglementation.

Les organismes de réglementation se servent de tests de compétences linguistiques anglais ou français pour opérationnaliser leurs normes linguistiques. En approuvant un test particulier et en établissant

[1] Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/lang/contents_f.cfm, le 28 oct. 2011..

un pointage-seuil (le pointage minimal requis), les organismes de réglementation établissent une méthode objective et fiable pour démontrer les compétences linguistiques dans leur profession. L'hypothèse qui sous-tend cette pratique est que le fait d'obtenir le pointage-seuil minimal requis pour un test démontre que les compétences linguistiques du postulant sont assez bonnes pour pouvoir exercer sa profession et, réciproquement, le fait de ne pas obtenir le pointage-seuil minimal requis pour un test indique que les compétences linguistiques du postulant ne sont pas assez bonnes pour qu'il puisse exercer sa profession. L'utilisation de pointages-seuils standardisés de tierces parties objectives pour évaluer des compétences linguistiques en anglais ou en français constitue la pratique établie des organismes de réglementation dans le domaine de la santé et d'autres domaines. Les tests les plus souvent utilisés par les organismes de réglementation au Canada ainsi que par les organismes de réglementation en ergothérapie à l'étranger sont (par ordre alphabétique) :

- *CanTEST (Canadian Test of English for Scholars and Trainees) est un test de compétence visant à déterminer si un(e) postulant(e) peut « satisfaire les exigences d'admission des institutions canadiennes postsecondaires et des associations professionnelles de permis ».*
- *CELBAN (Canadian English Language Benchmarks Assessment for Nurses) est un test canadien conçu spécialement pour évaluer les compétences linguistiques des infirmières et infirmiers en se fondant sur les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC).*
- *IELTS (International English Language Testing System) – AC (modules de formation universitaire ou générale) – est utilisé pour l'admission aux programmes d'études du 1er, 2e ou 3e cycle. IELTS AC est également utilisé pour l'agrément professionnel.*
- *MELA (Michener English Language Assessment) est une évaluation des compétences linguistiques associée spécialement aux professions paramédicales au Canada. Ce test est également lié au CLB.*
- *MELAB (Michigan English Language Assessment Battery) est une série de tests avancés évaluant la maîtrise de l'anglais pour les personnes adultes étrangères parlant l'anglais et qui devront utiliser cette langue à des fins de formation au niveau collégial et universitaire. MELAB est également utilisé pour évaluer la maîtrise de l'anglais de divers organismes et professionnels chargés de l'agrément.*
- *OET (Occupational English Test) est une évaluation linguistique australienne pour les professionnels de la santé immigrants (y compris les ergothérapeutes).*
- *OQLF Test est un test de l'Office québécois de la langue française (OQLF), une agence du gouvernement québécois dont un des mandats est d'évaluer la maîtrise du français des postulants aux ordres professionnels du Québec.*
- *TESTCan (Test pour étudiants et stagiaires au Canada) est la version française de CanTEST.*
- *TFI (Test de français international) est un test sur internet qui évalue la maîtrise du français de non-Francophones, tel qu'utilisé dans le marché du travail international.*
- *TOEFL®iBT (Test of English as a Foreign Language – Internet Based) est un test standardisé de la maîtrise de l'anglais qui mesure la capacité d'utiliser et de comprendre l'anglais au niveau universitaire. Le test est également utilisé pour agréer les professionnels. Plusieurs outils reliés au TOEFL ont aussi été identifiés mais ils ne sont plus utilisés et ils devraient être enlevés des politiques des organismes de réglementation (TOEFL®PBT, TOEFL®CBT, TWE, TSE).*
- *TOEIC (Test of English for International Communication) comprend deux tests : un test sur papier pour évaluer les compétences d'écoute et de lecture des gens qui utilisent l'anglais dans le milieu de travail et la vie quotidienne, et un test en ligne des compétences orales et écrites qui évalue la maîtrise de l'anglais dans le milieu des affaires, au niveau intermédiaire ou avancé. Ce test est également utilisé pour l'agrément professionnel.*

TABLEAU 1 : TESTS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES STANDARDISÉS COMMUNÉMENT UTILISÉS PAR LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA SANTÉ

Tests de compétences linguistiques	Organismes de réglementation en ergothérapie au Canada	Autres organismes de réglementation de la santé au Canada	Organismes de réglementation en ergothérapie dans d'autres pays anglophones
CLB-Referenced	✓ (test non précisé)	✓ MELA, CELBAN	
IELTS GT		✓	
IELTS AC	✓	✓	✓
TOEFL	✓ iBT, CBT, PBT	✓ iBT, CBT, PBT	✓ iBT, PBT
MELAB	✓	✓	
TOEIC		✓	
OQLF	✓		
CanTEST	✓	✓	
TESTCan	✓		
TFI		✓	
OET			✓

L'analyse de la conjoncture a aidé à décrire l'utilisation de ces tests de compétences linguistiques par les organismes de réglementation de la santé au Canada et à l'échelle internationale.

Les tests de compétences linguistiques associés à l'école (TOEFL, IELTS, CanTEST et MELAB) sont des tests linguistiques approuvés pour l'inscription à un programme d'ergothérapie. Un organisme de réglementation a une pratique de principe qui utilise les pointages de CLB/NCLC pour l'anglais, langue seconde. D'autres organismes de réglementation de la santé utilisent des tests linguistiques pour le milieu de travail en général (TOEIC) ou des outils CLB/NCLC se rapportant à une profession précise (CELBAN, MELA). Bien qu'en Australie, le test OET est souvent utilisé par diverses professions de la santé, un système d'évaluation des compétences linguistiques associé à une profession est encore en cours d'élaboration au Canada. Le Language Assessment for Physiotherapists and Occupational Therapists est un test de compétences linguistiques associé à une profession qui a récemment été élaboré; il n'est pas encore disponible à des fins commerciales.[2]

La plupart des tests de compétences linguistiques utilisés par les organismes de réglementation en ergothérapie et d'autres organismes de réglementation de professions de la santé sont des tests associés à l'école. Tel qu'indiqué dans la description des tests examinés pour ce rapport (une description plus détaillée de ces tests se trouve à l'Annexe A), tous les tests sont associés à des motifs particuliers. Les tests de compétences linguistiques associés à l'école, comme TOEFL et IELTS, ont été jugés appropriés pour prouver les compétences linguistiques de professionnels parce qu'ils sont standardisés, sécuritaires et perçus comme fiables et valides. Les organismes de réglementation utilisent ces évaluations linguistiques par des tierces parties pour assurer l'objectivité de leur processus d'inscription. Dans ce contexte, l'utilisation de tests de compétences linguistiques disponibles associés à l'école peut être justifiée.

Toutefois, les tests de compétences linguistiques associés à l'école portent sur des aspects de l'utilisation de la langue qui démontrent la capacité d'un(e) étudiant(e) de réussir dans un milieu d'éducation postsecondaire. Bien que l'on puisse établir des généralisations sur les compétences linguistiques d'une personne en se fondant sur le rendement obtenu lors d'un test de compétences linguistiques associé à l'école, les textes et tâches scolaires peuvent être suffisamment différents des compétences linguistiques requises pour exercer l'ergothérapie (et poser tant de défis) qu'ils bloquent des postulants qui possèdent des compétences linguistiques adéquates pour le milieu de travail. Compte tenu qu'il n'existe pas de tests linguistiques associés à une profession, les organismes de réglementation continuent de dépendre des évaluations linguistiques offertes par de tierces parties – généralement des tests associés à l'école – qui sont sécuritaires, fiables, accessibles et valides. Lorsque ces tests sont utilisés, il est important que les organismes de réglementation comprennent bien ce que ces tests peuvent vraiment démontrer, que le motif sous-tendant leur utilisation soit connu et expliqué, et que les pointages-seuils établis soient équitables et raisonnables.

Les tests sont conçus pour faire un échantillonnage du rendement afin que des généralisations puissent être faites sur les compétences globales de la personne faisant le test. Par exemple, les résultats de l'examen national d'attestation en ergothérapie ne démontrent pas toutes les connaissances de la personne faisant le test mais il donne un échantillon raisonnable de ses connaissances, qui est suffisamment fiable pour démontrer qu'elle est prête à exercer la profession d'ergothérapeute. Cette hypothèse peut être faite pour plusieurs raisons, y compris le fait que les spécifications de cet examen se fondent sur le profil national de la profession d'ergothérapeute, offrant une validité apparente solide. De plus, les items de test sont standardisés et approuvés par des spécialistes qui connaissent bien la profession. Si cette logique est appliquée aux tests linguistiques, leur capacité d'appuyer des généralisations sur la capacité d'une personne faisant un test à exécuter les tâches d'ergothérapie est faible.

Une pratique exemplaire pour établir des normes montre que les exigences en matière de compétences linguistiques devraient être appuyées par des données probantes indiquant que le niveau de compétence linguistique démontré dans les résultats du test reflète le niveau requis pour exercer la profession (Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario (BCE), 2010; American Educational Research Association (AERA); American Psychological Association (APA); et National Council on Measurement in Education (NCME), 1999). De récentes recommandations encouragent également l'utilisation d'évaluations linguistiques associées à une profession lorsqu'elles sont disponibles (BCE, 2010; von Zweck, 2006). On soutient que ces tests sont équitables parce qu'ils évaluent les aptitudes à la communication dans un contexte authentique et pour des fins précises.

L'analyse de la conjoncture montre une sélection commune de tests de compétences linguistiques au sein des organismes de réglementation en ergothérapie au Canada. Des renseignements sur certains tests ne sont plus à jour ou sont incorrects dans les politiques, et l'harmonisation de ces tests ne ferait que corriger de l'information désuète (comme pour les tests TOEFL®PBT, TOEFL®CBT, TWE et TSE qui ne sont plus disponibles). Le processus d'harmonisation exigeait le choix d'un ensemble de tests convenant à tous et l'établissement de pointages-seuils communs. Ceci a été facilité par le fait que les tests et pointages-seuils choisis étaient souvent les mêmes.

NORMES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES EN ERGOTHÉRAPIE

Bien que les tests et les pointages-seuils utilisés pour démontrer les compétences linguistiques en anglais et/ou en français soient raisonnablement similaires, l'analyse a révélé que les normes de compétences linguistiques des membres de l'ACORE variaient quelque peu. D'abord, ce ne sont pas toutes les provinces qui ont dû examiner le besoin de tests de compétences linguistiques puisque certaines provinces reçoivent peu ou pas de demandes d'ergothérapeutes formés

[2] Le *Language Assessment for Physiotherapists and Occupational Therapists* (LAPOT) a été élaboré dans le cadre d'un projet conjoint de l'Alliance, en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario et l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario. L'outil consiste en une évaluation des compétences linguistiques en ligne comprenant une série de tâches intégratives de communication qui s'enlignent avec CLB/NCLC et qui reflètent les compétences requises en ergothérapie et en physiothérapie. Le test n'a pas encore été mis en œuvre et une recherche sur la validité, comme une étude visant à établir des normes, doit être effectuée pour s'assurer que les normes établies pour le test satisfont les normes exigées par l'ACORE.

à l'étranger. Ensuite, ce ne sont pas tous les organismes de réglementation provinciaux qui ont une politique linguistique formelle et, compte tenu du petit nombre de demandes d'ergothérapeutes formés à l'étranger dans certaines régions, des démarches individualisées pour déterminer les compétences linguistiques sont possibles. Les provinces qui reçoivent un plus grand nombre de demandes d'ergothérapeutes formés à l'étranger (Ontario et C.-B.) se fient plus rigoureusement au modèle de test de compétences linguistiques. Compte tenu des tendances relatives à l'immigration et de la mobilité de la main-d'œuvre, plusieurs provinces connaîtront probablement un afflux d'immigrants et rechercheront peut-être des politiques et pratiques en matière de compétences linguistiques qui les aideront à traiter un grand nombre de demandes d'ergothérapeutes formés à l'étranger. Les registraires de ces provinces moins expérimentées ont communiqué leur désir de savoir ce que font les autres provinces et de mettre en œuvre une norme nationale harmonisée.

En 2010, l'ACORE a réalisé une étude pour examiner et comparer les exigences en matière de compétences linguistiques ainsi que les politiques en vigueur au Canada tout en essayant de découvrir si ces exigences étaient bien ancrées dans les règlements ou politiques des provinces. Cette étude a montré que seulement cinq provinces avaient des normes linguistiques officielles et que les pointages-seuils sur les tests (pointages minimaux) variaient entre les provinces. Ce qui est encore plus important, c'est que le rapport a identifié que les normes de compétences linguistiques semblaient se retrouver plus fréquemment dans les politiques et les règlements administratifs établis par des conseils ou comités de réglementation. Puisque ces normes sont ancrées dans les politiques plutôt que les règlements, il sera possible de modifier les normes et les politiques recommandées à la suite de cette étude sans avoir besoin de proposer des changements majeurs dans les règlements sur la santé – ce qui prendrait beaucoup de temps. Ceci a été corroboré dans les entrevues réalisées avec les registraires dans le cadre de la présente étude.

Le tableau suivant (Tableau 2) illustre les similitudes et les différences dans les pointages-seuils en vigueur dans les normes linguistiques des membres de l'ACORE. Les cases où plus d'un pointage-seuil apparaît indiquent les écarts tandis que les cases montrant seulement un pointage-seuil indiquent que celui-ci était déjà uniforme pour tous les organismes de réglementation. Il est important de remarquer que les résultats des tests sont indiqués pour chaque compétence linguistique (expression orale, compréhension orale, lecture et écriture). Donc, un pointage minimal pour une compétence peut être différent du pointage minimal pour une autre compétence (p. ex. : le pointage minimal pour l'expression orale peut être plus élevé que le pointage minimal pour l'écriture).

ÉVALUATIONS DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ASSOCIÉES À LA PROFESSION

L'émergence de tests de compétences linguistiques associés à des professions de la santé au Canada est assez récente et reflète un ensemble de tendances liées à la socio-économie et à la linguistique appliquée. L'évolution des soins axés sur le client et les niveaux de formation plus élevés requis des professionnels de la santé contribuent à l'exigence de meilleures compétences de communication. La dépendance accrue du Canada sur des professionnels de la santé formés à l'étranger pour combler les lacunes actuelles et prévues de ressources humaines dans le secteur de la santé justifie les initiatives gouvernementales concernant les évaluations linguistiques des professionnels de la santé. Dans le secteur des évaluations linguistiques, on met de plus en plus l'accent sur la validation de tests fondés sur des données probantes (Wier, 2004). Les preuves de la validité comprennent maintenant plus que des facteurs quantitatifs (comme l'analyse psychométrique) et tiennent compte de variables comme le contexte, par exemple, et des liens entre le contexte du test et les raisons du test, ainsi que les conséquences des résultats du test. Pour cette raison, il y a maintenant une tendance à utiliser des tests plus adaptés à la situation.

Ces tendances sont combinées avec des observations par les personnes faisant le test que les tests associés à l'école vérifient des compétences qui ne sont pas nécessaires pour certaines professions et créent donc des obstacles à un accès équitable. Les employeurs dans le secteur de la santé continuent à signaler que les professionnels formés à l'étranger ont des difficultés à communiquer dans le milieu de travail, même après avoir satisfait les normes de compétences linguistiques traditionnelles. Ceci peut être dû au fait que les pointages associés à des tests associés à l'école ou aux affaires ne garantissent pas nécessairement le niveau de compétence, ou peut-être au type de compétences linguistiques recherchées par le secteur de la santé. Il se pourrait également que les pointages-seuils ne soient pas établis de manière appropriée. Les tests linguistiques associés à une profession pourraient être une solution à ce problème.

Les évaluations associées à une profession ont plusieurs caractéristiques en commun avec les tests de compétences linguistiques généraux en anglais. Ce sont tous les deux des tests conçus pour évaluer globalement les niveaux de compétence linguistique en mesurant comment une personne faisant un test effectue des tâches d'expression orale, de compréhension orale, de lecture et d'écriture. La plupart des tests linguistiques modernes utilisent des tâches intégratives ainsi que

TABLEAU 2 : TESTS PRÉSENTEMENT UTILISÉS PAR LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION EN ERGOTHÉRAPIE AU CANADA

Pointage par Compétence	TOEFL	IELTS AC	MELAB	CanTEST	TESTCan
Pointage global	*92*	*7.0-7.5*	*82, 83, 90*	*s.o.*	*s.o.*
Expression orale	26	7.0-7.5	3.0-4.0	4.5	5
Compréhension orale	20-22	s.o.	s.o.	4.5	5
Lecture	20-22	s.o.	s.o.	4.5	5
Écriture	20-22	7.5	s.o.	4.0	5

des tâches visant des compétences linguistiques particulières. Les tâches intégratives font utiliser une compétence (comme la lecture) pour recueillir de l'information, et une autre compétence (comme l'écriture) pour communiquer la même information, généralement à une fin particulière (comme fournir des directives). Toute évaluation linguistique, qu'elle soit de nature scolaire ou générale, doit être analysée psychométriquement pour assurer sa fiabilité et faire l'objet d'un processus de validation si elle veut être reconnue comme valide et fiable, et utilisée pour des enjeux importants. Finalement, les tests formels sont standardisés, qu'ils soient de nature générale ou spécialisée.

Les évaluations associées à une profession sont uniques pour plusieurs raisons. Premièrement, du point de vue de la personne qui fait le test, parce qu'elles reconnaissent les connaissances fondamentales que la personne possède. Ceci est perçu par les personnes qui font le test comme étant équitable et raisonnable. Les recherches indiquent que les personnes qui font le test obtiennent de meilleurs résultats dans les tests linguistiques lorsque le contenu et le contexte leur sont familiers. Les allégations que l'on retrouve dans la littérature sont donc appuyées par la réalité. Une deuxième caractéristique unique des évaluations associées à une profession est que ces évaluations sont précises parce qu'elles reposent sur une analyse de besoins linguistiques précis. Dans ce sens, un test linguistique associé à une profession mesure les caractéristiques de communication critiques de la situation cible et est perçu comme démontrant une « authenticité situationnelle ». Les utilisateurs du test (les organismes de réglementation ou les employeurs par exemple) peuvent présumer un rapport plus direct entre les compétences démontrées dans un test associé à une profession et la situation cible – ce qui appuie la validité du test.

Il y a trois tests linguistiques reconnus associés à une profession qui sont utilisés par les organismes de réglementation. Deux de ces tests sont canadiens et l'autre est un test australien associé aux professions médicales (l'Occupational English Test ou OET). L'Australie a été un chef de file en matière de tests linguistiques dans le domaine de la santé avec OET. Ce test a été élaboré dans les années 1990, validé par des recherches universitaires, appuyé financièrement par les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et accepté par plusieurs organismes de réglementation de la santé. Ce type d'effort/d'appui interdisciplinaire international à vaste échelle n'a pas encore été reproduit en Amérique du Nord, bien que plusieurs projets plus petits d'élaboration de tests linguistiques associés à une profession aient été financés depuis 2003 au Canada. CELBAN, par exemple, est le Canadian English Language Benchmarks Assessment for Nurses. Il a été élaboré par le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens et le collège Red River (Manitoba), en consultation avec des professionnels et des organismes de réglementation du domaine infirmier. CELBAN est accepté comme preuve de compétence linguistique à l'échelle du Canada, bien qu'il y ait de légères différences dans les pointages-seuils requis pour la compréhension orale entre les provinces[3]. Ceci démontre que même avec un test linguistique associé à une profession conçu par des professionnels, les organismes de réglementation provinciaux conservent le droit de déterminer la politique provinciale à cet effet. MELA est une évaluation linguistique associée aux professions paramédicales qui a été élaborée au Michener Institute for Applied Health Sciences (Ontario). Comme CELBAN, il est lié aux niveaux de compétence linguistique canadiens (CLB/NCLC). Des études sur l'établissement de normes qui comprenaient une détermination concurrente de pointages-seuils pour TOEFL, IELTS et MELA ont été effectuées par la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) et l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario (OTRMO), et elles ont entraîné l'adoption du test MELA comme preuve acceptable de compétences linguistiques, en plus des autres tests internationaux.

En 2009, l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario (OEO) et l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario (OPO) ont formé un partenariat pour un projet d'élaboration d'une évaluation linguistique associée aux professions de physiothérapeute et d'ergothérapeute. L'outil est un processus d'évaluation linguistique en ligne comprenant une série de tâches de communication intégratives qui s'alignent avec les CLB/NCLC et qui reflètent les compétences de communication professionnelle de ces deux professions. Le Language Assessment for Physiotherapists and Occupational Therapists (LAPOT) offre la possibilité d'utiliser un processus pertinent et équitable pour démontrer les compétences linguistiques. Toutefois, afin que l'ACORE puisse adopter le test comme un des outils acceptables utilisés par les ergothérapeutes formés à l'étranger pour démontrer les compétences linguistiques, un processus d'établissement de normes est requis. Ceci validera l'utilisation du test à titre d'outil de contrôle de l'accès et aidera à établir des pointages-seuils qui sont équitables et peuvent être justifiés.

EXEMPLES DE POLITIQUES ET PRATIQUES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES HARMONISÉES

Plusieurs organismes de réglementation nationaux possèdent des normes d'inscription pancanadiennes. Ceci comprend, par exemple, la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) et l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP).

La SCSLM est l'association nationale d'accréditation pour les technologues canadiens de laboratoire médical. Elle administre l'examen d'attestation national et réalise la reconnaissance des acquis pour les technologues de laboratoire médical formés à l'étranger. Un des éléments de l'accréditation des technologues de laboratoire médical formés à l'étranger est l'évaluation des compétences linguistiques appropriées pour l'exercice de leur profession. En 2007, la SCSLM a réalisé une étude fondée sur des données probantes pour aider à établir des normes de compétences linguistiques équitables et pouvant être justifiées. Le projet a commencé avec une étude d'étalonnage identifiant les niveaux de compétence linguistique en anglais qui étaient requis pour que les technologues de laboratoire médical formés à l'étranger puissent réussir dans le milieu de travail (SCSLM, 2009). Le rapport sur l'étude a mis l'accent sur le besoin

[3] Certains organismes de réglementation acceptent un pointage-seuil de 9 pour la compréhension orale tandis que d'autres exige un 10.

d'établir des pointages-seuils pour les tests linguistiques utilisés pour l'accréditation qui reflèteraient mieux les niveaux de compétence linguistique proposés. En 2009, la SCSLM a réalisé une étude sur l'établissement de normes qui a analysé et comparé les tests TOEFL, IELTS et MELA (SCSLM, 2009) afin de découvrir comment le niveau de compétence linguistique établi dans ces tests reflète le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la profession. L'étude a entraîné l'établissement d'un ensemble de pointages-seuils pour chaque test. De cette façon, la SCSLM a établi une politique sur les compétences linguistiques qui était fondée sur des données probantes à partir du projet sur l'établissement de normes avec des pointages-seuils approuvés par le comité d'inscription. La politique établit les tests TOEFL iBT, IELTS AC, IELTS GT, CanTEST et MELA comme des preuves acceptables de compétence linguistique, avec des pointages-seuils précis pour chacun.

L'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) est une association de coordination des organismes de réglementation de la pharmacie qui permet à ses membres d'adopter une démarche nationale pour traiter des problèmes communs et offre un certain nombre d'avantages à ses membres, comme l'harmonisation de normes avec plus de crédibilité, fiabilité et acceptation. En 2006, l'ANORP a achevé une étude sur l'établissement de normes qui a entraîné l'élaboration d'une norme modèle de compétences linguistiques. Celle-ci a été proposée aux organismes de réglementation de la pharmacie à l'échelle du Canada pour qu'elle soit utilisée lors de l'agrément des pharmaciens. Cette norme proposée identifie les principes qui orientent les politiques sur les compétences linguistiques ainsi que le moment, pendant le processus d'inscription, où les compétences linguistiques devraient être démontrées. Le document décrit également les « déclencheurs » acceptables signalant le besoin d'administrer un test de compétences linguistiques. Finalement, une liste de quatre tests de compétences linguistiques en anglais (avec les pointages-seuils connexes) et de deux tests de compétences linguistiques en français est fournie. Ces tests sont : TOEFL, IELTS AC, MELAB, CanTEST en anglais et TESTCan et OQLF en français. Le modèle de l'ANORP reconnaît spécifiquement les exigences uniques de la province de Québec.

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie est la fédération nationale des organismes de réglementation provinciaux/territoriaux de la physiothérapie. L'Alliance, au nom de la plupart des organismes de réglementation de la physiothérapie, administre l'examen de compétence en physiothérapie pour déterminer si un(e) postulant(e) est prêt(e) à exercer la profession de physiothérapeute de façon sécuritaire, efficace et indépendante. L'Alliance est également responsable de déterminer si l'éducation et les qualifications de postulants formés à l'étranger sont essentiellement équivalentes à celles des physiothérapeutes formés au Canada. L'Alliance a adopté une politique qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2010 stipulant que les candidats à l'agrément qui n'ont pas obtenu leur formation entièrement en anglais ou en français doivent réussir un test de compétences linguistiques. TOEFL, MELAB, CanTEST, IELTS et TOEIC sont les tests de compétences linguistiques acceptés en anglais. Les postulants francophones doivent communiquer avec l'Alliance pour obtenir des renseignements sur les tests. L'Alliance ne fournit pas de l'information pour corroborer les pointages-seuils requis mais une étude d'étalonnage récente, à laquelle participaient également des ergothérapeutes, a fourni un profil linguistique utile (Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens, 2010).

POLITIQUES ET PRATIQUES DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Une politique sur les compétences linguistiques est une déclaration par l'organisme de réglementation des exigences en matière de compétences linguistiques pour l'inscription professionnelle, en vertu de la loi. La politique sur les compétences linguistiques décrit ce qui est considéré une preuve suffisante de compétences linguistiques aux fins d'inscription. Généralement, la politique indiquera les tests et pointages-seuils approuvés, les exemptions possibles et certaines solutions de rechange.

LANGUE MATERNELLE

La plupart des politiques sur les compétences linguistiques servant à réglementer les professions de la santé stipulent qu'une preuve des compétences linguistiques est nécessaire pour les postulants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais (ou le français lorsque cela est approprié). Lorsqu'ils présentent une demande d'inscription, on demande aux ergothérapeutes formés à l'étranger de déclarer leur langue maternelle et toute langue additionnelle qu'ils maîtrisent. Pour plusieurs postulants, l'anglais n'est pas nécessairement leur langue maternelle mais ce peut être la langue parlée à la maison, la langue de formation ou la langue utilisée dans l'exercice de la profession. On se sert parfois de la liste des pays pour identifier les postulants qui viennent de pays où le français ou l'anglais est la langue officielle. Les organismes de réglementation ont comme défi d'évaluer et de comparer les compétences linguistiques en anglais (ou en français) des postulants qui parlent plusieurs langues ou qui viennent de milieux bilingues ou multilingues et nomment l'anglais comme une langue maternelle. Dans certains cas, ces postulants éprouvent des difficultés de communication professionnelle qui semblent liées à leurs compétences linguistiques. Les organismes de réglementation en ergothérapie croient que c'est un domaine qui exige un examen plus approfondi.

TÉMOIGNAGES DE SUPERVISEURS À L'ÉCOLE OU AU LIEU DE TRAVAIL

Lorsqu'il est question d'expérience de travail en anglais, il y a une hypothèse généralement reconnue que l'exposition au contexte de l'ergothérapie dans la langue cible aidera à développer les compétences linguistiques. Le témoignage de superviseurs de travaux pratiques est parfois utilisé comme preuve de compétences linguistiques. Dans certaines provinces, des « déclarations » ou « attestations » signées au Canada sont jugées être des preuves acceptables de compétences linguistiques. Ceci est une pratique provisoire puisque l'on s'inquiète de la responsabilité placée sur les employeurs/superviseurs d'effectuer une évaluation objective des compétences linguistiques. Les registraires ont également indiqué que ces démarches ne constituent pas toujours un moyen suffisamment fiable de déterminer le niveau de compétence linguistique. Certains postulants qui ont été exemptés de cette façon éprouvent des difficultés à communiquer dans un milieu professionnel. De plus, il s'agit d'un modèle qui fonctionne bien seulement dans les provinces où un nombre de postulants moins élevé favorise une approche plus individualisée pour l'inscription.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES DIPLÔMES

Les politiques d'inscription des ergothérapeutes (ainsi que de la plupart des autres professions de la santé réglementées) acceptent également un rapport d'évaluation des diplômes précisant que la langue de formation était l'anglais (ou le français) comme preuve suffisante de compétences linguistiques. Dans certaines provinces, les programmes d'ergothérapie reconnus par la Fédération mondiale des ergothérapeutes sont considérés comme satisfaisant les normes provinciales, conformément aux exigences de l'Association canadienne des ergothérapeutes, afin de pouvoir être admissible à faire l'examen national d'attestation en ergothérapie. Dans d'autres provinces, une évaluation des diplômes par un service reconnu[4], comme CEFAHQ, ICAS, ICES, IQAS et WES[5], est requis. Plusieurs des registraires questionnés ont déclaré qu'un rapport d'évaluation des diplômes confirmant la réussite d'un programme de formation en ergothérapie offert en anglais ne constitue pas toujours un indicateur fiable de la maîtrise de l'anglais. Ces registraires ont signalé que certains postulants qui ont été exemptés de cette manière éprouvent des difficultés à communiquer dans leur milieu professionnel. Ceci peut être expliqué par le fait qu'une des langues officielles de plusieurs pays est l'anglais mais cela ne prouve pas que la formation soit fournie principalement en anglais ou que l'expérience professionnelle pratique ait été obtenue principalement en anglais. En d'autres mots, le postulant ou la postulante peut pouvoir converser en anglais mais posséder peu d'expérience dans l'utilisation de l'anglais selon la norme stipulée dans les compétences essentielles en ergothérapie au Canada. (Ceci peut également être le cas pour le français mais ce sujet n'a pas été discuté dans les entrevues avec les registraires et il n'est pas documenté dans la littérature consultée.)

Les politiques linguistiques pour les ergothérapeutes formés à l'étranger n'existent pas en situation isolée. Elles fonctionnent conjointement avec les évaluations des diplômes, la participation aux programmes de perfectionnement et les stages professionnels. Un indicateur standardisé de compétences linguistiques est perçu comme une belle réponse au défi de la compétence en communication professionnelle mais il y a d'autres options dont il faut tenir compte. Le test standardisé de compétences linguistiques semble une solution adéquate mais il y a des cas où ceci n'est pas une démarche appropriée. L'outil d'évaluation des compétences linguistiques et de la communication associé à une profession peut offrir une solution de rechange appropriée mais il y a des problèmes d'accès et de fiabilité à résoudre. Les questions suivantes sont soulevées : Est-ce que ce test peut être fait n'importe où dans le monde? Comment la sécurité du test est-elle garantie? Comment pouvons-nous savoir s'il s'agit vraiment d'un outil de remplacement approprié des pratiques actuelles? Une solution qui a bien fonctionné pour les pharmaciens a été le programme de transition obligatoire associé à la profession pour tous les pharmaciens qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger, dans lequel la communication est intégrée (www.ipgcanada.ca).

[4] Les utilisateurs des services de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes sont assurés que l'évaluation des qualifications étrangères par les organismes membres de l'Alliance est efficace, exacte et efficiente.

[5] International Qualifications Assessment Service (IQAS) (Alberta, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Yukon); Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec (CEFAHQ); World Education Services (WES) est reconnu par le gouvernement de l'Ontario; Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux; International Credential Evaluation Service (ICES) en Colombie-Britannique.

PRATIQUES EXEMPLAIRES

LIGNES DIRECTRICES ISSUES DES RECHERCHES ET DE LA PRATIQUE

Des rapports présentés par plusieurs professions de la santé indiquent à quel point les compétences linguistiques sont importantes pour l'intégration réussie dans la pratique professionnelle et précisent les limites des évaluations linguistiques standardisées (von Zweck, 2007). Des statistiques gouvernementales démontrent que le secteur de la santé fournit déjà un solide appui aux ergothérapeutes formés à l'étranger. Plusieurs professions de la santé ont fait des progrès importants dans les évaluations linguistiques associées à une profession (SCSLM, 2009). Il y a un outil bien établi pour les infirmières et infirmiers (CELBAN) et les technologues en laboratoire médical (MELA). Un test sur les compétences linguistiques et la communication associé aux professions de physiothérapeute et d'ergothérapeute a récemment été élaboré. Les professionnels de la santé immigrant au Canada avaient des taux d'appariement plus élevés que les immigrants qui avaient étudié pour devenir des enseignants, des ingénieurs et des avocats (Zietsma, 2010). Les pratiques réussies et prometteuses dans le domaine des tests et des évaluations de compétences linguistiques et de la communication vont d'une sensibilisation accrue à la façon d'utiliser des tests standardisés de compétences linguistiques pour des enjeux importants, comme l'inscription professionnelle, à l'élaboration d'outils standardisés d'évaluation de compétences linguistiques et de la communication associée à une profession.

La collecte de données et l'analyse subséquente de l'information recueillie pour ce rapport ont été encadrées par les principes observés dans les normes et lignes directrices suivantes :

- *Niveaux de compétence linguistique canadiens (2000)* – échelle canadienne des compétences linguistiques qui a fourni le cadre de travail pour l'étude sur l'évaluation des compétences linguistiques associée à la profession d'ergothérapeute et de physiothérapeute
- *Ethical Guidelines for the Use of Language Proficiency Test* – lignes directrices produites par l'Association of Teachers of English as a Second Language of Canada (TESL Canada) sur l'utilisation de tests de compétences linguistiques pour prendre des décisions concernant l'accès des immigrants aux établissements d'études supérieures, aux professions et à l'immigration
- *Guide d'évaluation des pratiques d'inscription des ordres de réglementation des professions de la santé* fourni par le Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario (http://www.fairnesscommissioner.ca/index_fr)
- *Standards for Educational and Psychological Testing* – ensemble de normes de test élaborées conjointement par l'American Educational Research Association (AERA), l'American Psychological Association (APA) et le National Council on Measurement in Education (NCME)
- Wier (2005) – *Language Testing and Validation* et Cizek & Bunch (2007) – *Standard-Setting: A Guide to Establishing and Evaluating Performance Standards on Tests* – sources fécondes de recherches sur l'utilisation valide des résultats de tests linguistiques

PRATIQUES EXEMPLAIRES CONCERNANT LES NORMES D'ÉVALUATION POUR PRATIQUER DANS UNE PROVINCE

Un sondage des pratiques et recherches actuelles sur les normes et les tests linguistiques, ainsi qu'un examen des recommandations fournies par le rapport du commissaire à l'équité et d'autres rapports sur les normes de compétences linguistiques pour les professions de la santé au Canada ont permis de compiler les éléments recommandés formant une politique sur les compétences linguistiques qui est complète, claire, équitable et fiable.

1. **Critères sur lesquels se fonde l'évaluation des compétences linguistiques :** Comprend de l'information sur la façon dont la politique opérationnalise les exigences prévues par la loi (faire référence au règlement) et appuie les normes de compétence professionnelles.

2. **Comment les critères sont liés aux exigences/à la norme :** Lorsque les compétences linguistiques sont une exigence, décrire comment le niveau de compétence requis reflète le niveau requis pour exercer la profession, et inclure la référence pour appuyer la recherche se fondant sur des données probantes.

3. **Lorsque cela est approprié, des tests linguistiques évaluent les compétences linguistiques associées à une profession :** Les évaluations linguistiques associées à une profession sont équitables parce qu'elles mesurent la capacité de communiquer dans un contexte authentique et pour des fins précises. Lorsque des outils d'évaluation des compétences linguistiques et de la communication associés à une profession sont disponibles, leur utilisation est encouragée.

4. **Comment la norme est mesurée :** Une norme est opérationnalisée avec une mesure du rendement qui fournit des données probantes sur, dans ce cas-ci, les compétences linguistiques. Une description des tests acceptés comme une preuve adéquate des compétences linguistiques, et les pointages-seuils qui indiquent les normes de compétence minimales, doivent être inclus.

5. **Coordonnées pour les évaluations par de tierces parties :** Inclure de l'information sur les façons dont les postulants peuvent se renseigner sur le test linguistique, y compris le coût, l'horaire, le lieu, la préparation et l'inscription au test.

6. **Critères clairs pour identifier qui doit fournir une preuve des compétences linguistiques :** La politique précise clairement si le postulant ou la postulante doit démontrer des compétences linguistiques dans une ou deux des langues officielles du Canada, et ce qui constitue une preuve raisonnable des compétences linguistiques, ainsi que les exemptions.

7. **Reconnaître et appuyer les ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre :** Reconnaître les répercussions des ententes sur les postulants formés à l'étranger qui traversent des frontières provinciales et établir des normes harmonisées.

8. **Reconnaître le système unique du Québec :** Une autorisation d'exercer l'ergothérapie au Québec est délivrée par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, conformément à la législation québécoise sur la langue (article 35 de la Charte de la langue française du Québec, L.R.Q., chap. C-11).
9. **Décrire le processus d'inscription :** Les postulants formés à l'étranger doivent préparer de nombreux documents et réussir au moins un examen sur l'exercice professionnel s'ils s'inscrivent pour exercer leur profession n'importe où au Canada, à l'exception du Québec. Si cela est possible et/ou nécessaire, les pratiques exemplaires recommandent qu'une description claire soit fournie du moment, pendant le processus d'inscription, où le postulant ou la postulante doit fournir une preuve de ses compétences linguistiques.
10. **Accessibilité :** Toutes les étapes du processus d'inscription sont décrites clairement sur le site Web de l'organisme de réglementation, y compris tout ce qui est nécessaire pour le processus d'évaluation, comme un test de compétences linguistiques.

Une norme linguistique complète et bien énoncée, y compris la façon dont elle doit être démontrée et la raison pour laquelle elle est requise, assure la transparence et l'équitabilité aux postulants ainsi que la reddition des comptes aux organismes de réglementation. En tant qu'association nationale des organismes de réglementation en ergothérapie au Canada, l'ACORE est bien placée pour jouer un rôle encourageant l'excellence dans l'exercice réglementaire de la profession en établissant une norme pancanadienne de compétences linguistiques. Cette démarche respecte les objectifs de l'entente sur la mobilité de la main-d'œuvre qui, entre autres, veut favoriser la mobilité de la main-d'œuvre en visant une démarche commune pour établir des normes de compétences linguistiques.

PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR CHOISIR DES TESTS ET DÉTERMINER DES POINTAGES-SEUILS

Dans bien des cas, les pratiques des organismes de réglementation – du moins en termes de normes de compétences linguistiques – se fondent sur celles de leurs homologues universitaires. Ceci était peut-être adéquat lorsque des postulants formés à l'étranger étaient de récents diplômés ou des personnes qui se dirigeaient vers des programmes d'études supérieures au Canada. De nos jours, les normes de compétences linguistiques sont des mesures de contrôle de l'accès que doivent affronter les immigrants, dont plusieurs sont des professionnels adultes et expérimentés qui ont été invités à venir travailler au Canada. Une nouvelle norme de compétences linguistiques et une nouvelle méthode pour les démontrer pourraient être requises pour ce groupe.

Des entrevues avec des membres de l'ACORE indiquent que certaines des normes présentement utilisées sont fondées sur des analyses de ce que d'autres organismes font ou sur des précédents établis par d'autres organismes comparables. Par exemple, les tests et les pointages-seuils représentant les exigences minimales d'un établissement d'enseignement postsecondaire offrant le programme de formation professionnelle peuvent être adoptés pour l'inscription professionnelle. Dans d'autres cas, un examen des normes linguistiques de professions similaires fournira des résultats de tests linguistiques et parfois même de l'information sur d'autres aspects de la norme linguistique, comme les pays anglophones qui pourraient être exemptés de l'évaluation. Bien que ces démarches semblent bien pensées, les pratiques recommandées auront préséance.

Une autre façon d'établir une norme fondée sur différents tests est de se servir de tableaux de comparaison ou d'équivalence des résultats. Malheureusement, cette démarche offre aussi des désavantages. Premièrement, les organismes chargés d'administrer les tests et de mesurer les résultats croient que cette méthode n'est pas fiable parce qu'elle ne tient pas compte du contexte réel du test et constitue, au mieux, une comparaison superficielle. De plus, les tableaux d'équivalence démontrent généralement l'équivalence entre les résultats globaux de deux tests et rendent la comparaison de tests additionnels plutôt difficile, tout comme la comparaison de résultats visant des compétences précises (expression orale, compréhension orale, écriture, lecture).

La littérature sur les tests linguistiques et l'évaluation des compétences présente l'établissement de normes comme une pratique fiable et valide pour formuler des pointages-seuils pour les évaluations dont l'enjeu est important (AERA, APA et NCME, 1999; Cizek et Bunch, 2007; Wier 2004). Lorsque les résultats sont utilisés pour déterminer l'acceptation dans un programme d'études postsecondaires ou une profession, il doit y avoir un point sur l'échelle des pointages où une personne minimalement compétente se situe. C'est le cas pour chaque test individuel puisque chaque test a une distribution unique des pointages. L'élaboration d'une norme permet d'établir un équilibre entre le rejet des postulants qui ne pourraient pas exercer la profession de manière sécuritaire et l'acceptation de ceux qui peuvent le faire. La plupart des pointages-seuils des examens utilisent la méthodologie Angoff ou Angoff modifié pour établir des normes. La même démarche est recommandée pour les tests de compétences linguistiques. Les méthodologies et trousses d'outils pour établir des normes servent à aider les organismes à formuler des pointages-seuils pour les tests de compétences linguistiques (Cizek et Bunch, 2007).

Il existe de nombreux exemples de ce type d'étude dans les professions de la santé réglementées, dont l'étude de l'American National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) qui a entraîné la formulation d'une justification en matière de politique linguistique en 2005. L'étude a nécessité un examen par un groupe d'infirmières et infirmiers des tests IELTS et TOEFL ainsi que la recommandation de pointages-seuils. Les recommandations ont ensuite fait l'objet d'un examen et ont été approuvées par le NCSBN. L'étude est décrite dans des articles spécialisés et constitue un exemple d'une pratique exemplaire. Plusieurs études ont également été réalisées au Canada : SCSLM, ANORP et OTRMO. Bien que ces organismes aient utilisé différentes méthodes pour établir des normes, les normes résultantes sont des pointages-seuils justifiables pour l'inscription professionnelle. Il est recommandé que l'ACORE encourage l'uniformité dans les pratiques de ses membres avec un ensemble commun de tests et de pointages-seuils, et qu'elle favorise l'excellence dans l'exercice de la profession en validant ceux-ci dans le cadre d'une étude sur l'établissement de normes.

RECOMMANDATIONS

La principale recommandation qui ressort de cette étude est que l'ACORE devrait encourager et appuyer l'établissement de normes harmonisées en formulant une norme modèle sur laquelle les provinces peuvent fonder leurs propres politiques. Cette norme linguistique nationale devrait comprendre un préambule qui explique et situe la politique dans le cadre de travail réglementaire. La norme devrait également énumérer les tests de compétences linguistiques et pointages-seuils approuvés qui seront appliqués comme une norme minimale. Il est recommandé que les membres provinciaux adoptent la norme en la jugeant appropriée pour leur compétence territoriale.

SÉLECTION DE TESTS ET DE POINTAGES-SEUILS COMMUNS

La sélection harmonisée des tests suivants et pointages-seuils connexes a été faite à partir :

- ***a*** *de normes de compétences linguistiques présentement utilisées par les organismes de réglementation en ergothérapie;*
- ***b*** *d'une analyse comparative des compétences linguistiques et de la communication en ergothérapie ainsi que des qualités et caractéristiques de divers tests de compétences linguistiques présentement utilisés;*
- ***c*** *d'une référence à des tableaux de concordance et d'équivalence trouvés dans des documents de recherche et de la documentation sur les tests qui existent déjà.*

ÉTABLISSEMENT DE NORMES POUR CHOISIR DES TESTS ET DÉTERMINER DES POINTAGES-SEUILS

Les pratiques exemplaires recommandées pour les tests (tests linguistiques ou évaluations de la compétence professionnelle) mettent l'accent sur le fait que tout test utilisé pour déterminer qui a accès à une profession doit démontrer qu'il tient compte des exigences de la profession. Les examens associés à l'exercice d'une profession sont conçus pour refléter une distribution appropriée de compétences professionnelles; souvent, le pointage-seuil (norme) est établi par des experts dans le domaine. Dans le cas d'évaluations linguistiques, cette pratique n'est pas toujours respectée. Par exemple, les pointages-seuils indiqués au-dessous ne sont pas appuyés par la recherche et il n'existe aucune documentation indiquant comment ils peuvent être liés aux besoins linguistiques de la profession.

Bien que l'on recommande d'établir des normes pour formuler des pointages-seuils équitables et justifiables, ceci requiert beaucoup de temps et de ressources. Dans la plupart des méthodologies, chaque test exige 1 à 2 jours d'examen avec du temps de préparation additionnel au départ. Un groupe d'environ 15 personnes est suggéré pour faire l'examen. Les coûts de la planification, des déplacements, de l'hébergement, des repas, des rencontres et de la préparation de rapports peuvent être trop élevés pour la plupart des organismes individuels. Ceci peut toutefois être réalisé en collaboration avec d'autres organismes. Il ne faut toutefois pas oublier que l'élaboration appropriée d'une norme permet d'établir une norme qui est objective et justifiable.

ÉVALUATIONS DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ASSOCIÉES À L'EMPLOI

Bien qu'un système d'évaluation associé à une profession soit recommandé et préférable, il est également très essentiel que tout test utilisé pour des enjeux importants soit appuyé par une infrastructure qui puisse garantir sa fiabilité, sécurité et validité permanentes. Pour cette raison, il est recommandé que l'ACORE appuie de façon continue l'élaboration et la mise à l'essai de l'outil sur l'évaluation des compétences linguistiques en physiothérapie et en ergothérapie. La plupart des tests nécessitent une période de mise en œuvre de 3-5 ans[6] ; il est donc possible que cette évaluation associée à une profession ne soit pas suffisamment établie présentement mais elle semble très prometteuse en tant que solution pour vérifier les compétences linguistiques des ergothérapeutes formés à l'étranger.

L'adoption d'un test de compétences linguistiques associé à une profession ne devrait pas empêcher l'utilisation d'autres tests. Prenons par exemple le cas du test OET en Australie et en Nouvelle-Zélande. OET est une évaluation associée aux professions de la santé qui est acceptée pour la démonstration de compétences linguistiques en anglais aux fins de l'inscription professionnelle mais le test IELTS représente également une bonne option. De même, plusieurs organismes de réglementation des sciences infirmières au Canada ont inclus le test CELBAN (Canadian English Language Benchmarks Assessment for Nurses) avec d'autres tests approuvés. Il faut assurer un accès équitable aux outils utilisés pour démontrer les compétences linguistiques en anglais. Les OET et CELBAN ne possèdent pas un réseau international de sites de test et leur accès est donc limité. Il est essentiel que l'accès aux tests de compétences linguistiques – que ce soit le lieu du test ou l'horaire disponible – ne crée pas un obstacle à d'autres étapes requises dans le cadre du processus d'inscription, comme l'évaluation formelle des diplômes, l'examen sur la compétence professionnelle et le placement pour un stage pratique.

TABLEAU 3 : POINTAGES-SEUILS HARMONISÉS EN ERGOTHÉRAPIE

Test linguistique	TOEFL	IELTS AC	CanTEST	TESTCan
Pointage global minimal	*92*	*7.0*	-	-
Pointage minimal – expression orale	26	7.5	4.5	4.5
Pointage minimal – compréhension orale	22	7.0	4.5	4.5
Pointage minimal – lecture	22	7.0	4.5	4.5
Pointage minimal – écriture	22	6.5	4.0	4.0

[6] Le test MELA pour les professions paramédicales a été élaboré à Toronto en 2005 et sera officiellement lancé en janvier 2012.

MISE EN ŒUVRE

Ce projet vise à *harmoniser les normes de compétences linguistiques des ergothérapeutes au Canada*. Ce document définit clairement la norme de compétences linguistiques approuvée par l'ACORE et il a été accepté comme un outil pour harmoniser les exigences linguistiques minimales pour les ergothérapeutes formés à l'étranger ainsi que pour fournir des lignes directrices sur le contenu et la structure d'une politique sur les compétences linguistiques. Le présent document n'a pas un objectif prescriptif mais plutôt descriptif. Il fournit une norme commune de compétences linguistiques et un ensemble de principes acceptés pouvant être utilisés par les provinces. En allant de l'avant, il est recommandé à l'ACORE, en tant qu'association centralisée des organismes de réglementation provinciaux, de superviser la norme, d'offrir un leadership et une orientation à ce sujet, et de favoriser des discussions permanentes sur l'amélioration de la qualité concernant la démonstration des compétences linguistiques par les ergothérapeutes formés à l'étranger.

Le processus de mise en œuvre suivant est recommandé :

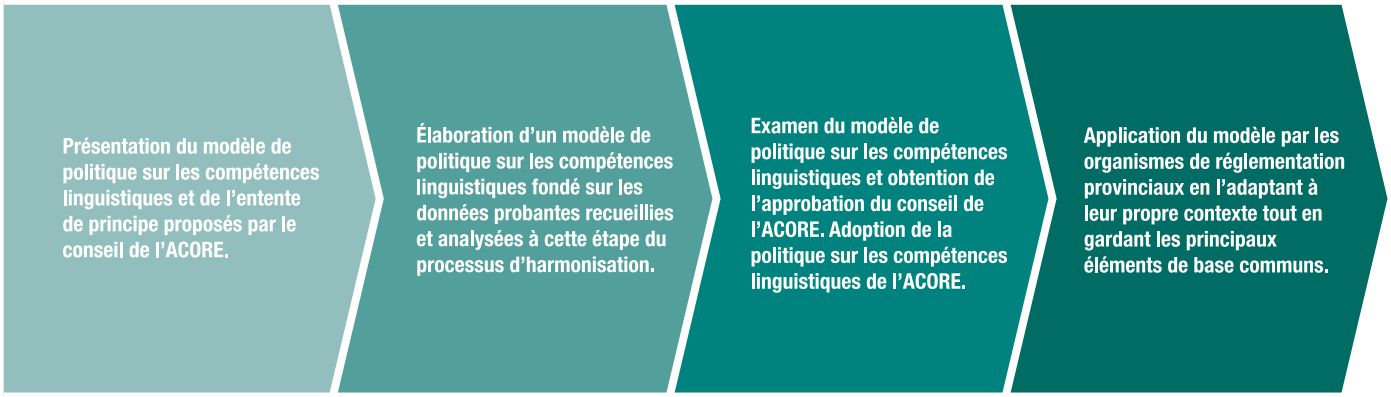

Cette norme harmonisée représente une étape importante dans l'harmonisation de l'évaluation des compétences et des qualifications des ergothérapeutes formés à l'étranger et désirant travailler au Canada à l'échelle du pays. Bien que les compétences linguistiques représentent seulement un aspect du processus d'évaluation des diplômes, il s'agit quand même d'un élément important du processus. Les résultats de ce rapport orienteront les travaux de recherche ultérieurs sur la collaboration, l'adoption de pratiques exemplaires et l'équitabilité.

RÉFÉRENCES

Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie. (Version 120101). *Trousse d'information à l'intention des candidats de formation internationale*. Consulté le 10 janvier 2012 à http://www.alliancept.org/pdfs/credential_package_20120101_fre.pdf.

American Educational Research Association, American Psychological Association et National Council on Measurement in Education. (1999). *Standards for Educational and Psychological Testing*. Washington, D.C. : American Psychological Association.

Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie. (Février 2010). *Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre*.

Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie. (2011). *Les compétences essentielles à la pratique pour les ergothérapeutes au Canada*, Troisième édition. http://www.acotro-acore.org.

Bureau du commissaire à l'équité. (Mars 2010). Ouvrir la voie : *Recommandations concernant les mesures à prendre dans le cadre du système de délivrance de permis professionnel en Ontario*. Toronto, ON : auteur.

Bureau du commissaire à l'équité. (Non daté). *Guide d'évaluation des pratiques d'inscription des ordres de réglementation des professions de la santé*. Toronto, ON : auteur.

Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens. (Juin 2010). *Benchmarking Language Demands of Occupational Therapists and Physiotherapists*. Rapport non publié préparé pour l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario et l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario.

Chapelle, C.A., M.K. Enright et J.M. Jamieson. (Éd.) (2008). *Building a Validity Argument for the Test of English as a Foreign Language*. New York : Routledge.

Cizek, G. et M. Bunch. (2007). *Standard-Setting: A Guide to Establishing and Evaluating Performance Standards on Tests*. London : SAGE Publications.

Educational Testing Services. (2010). *Linking TOEFL iBT Scores to IELTS Scores: A Research Report*. Consulté le 27 décembre 2011 à http://www.ets.org/s/toefl/pdf/linking_toefl_ibt_scores_to_ielts_scores.pdf.

Institut des langues officielles et du bilinguisme. (Non daté). *CanTEST Information for Test Candidates*. Ottawa, Services d'évaluation linguistique, Institut des langues officielles et du bilinguisme.

International Language Testing System. (2009). *Guide for Educational Institutions, governments, professional bodies and commercial organisations*. Consulté le 27 décembre 2011 à www.ielts.org.

Keith, J. (2007). *Integrating Internationally Educated Physiotherapists*. Toronto, ON : Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.

National Council of State Boards of Nursing. (2005). *Position Statement: NCSBN Recommends English Language Proficiency Standards for Internationally-educated Nurses*. Chicago, IL : auteur.

Ordre des ergothérapeutes du Manitoba. (2010). *Overview of English Language Fluency Requirements of Canadian Occupational Therapy Regulatory Organizations*.

Société canadienne de science de laboratoire médical. (Juillet 2008). *Investigation of Language Assessment Tools and Benchmarks Necessary for Success for Internationally Educated Medical Laboratory Technologists Final Report*. Consulté le 29 décembre 2011 à http://csmls.org/csmls/media/documents/publications/reports/csmls_final_report_-_investigation_of_language_tools.pdf.

Société canadienne de science de laboratoire médical. (Mars 2009). *Language Proficiency Testing For Internationally Educated Medical Laboratory Technologists: Validating Cut Scores And A New Testing Tool – CSMLS Project Report*. Consulté le 29 décembre2011 à http://csmls.org/csmls/media/documents/publications/reports/CSMLS_Project_Report_to_Ministry_-_Final.pdf.

Société canadienne de science de laboratoire médical. (Mars 2009). *Setting Language Proficiency Standards for Accreditation in Health Care Professions: A Guide on How to Plan, Deliver and Evaluate Standard Setting Procedures*. Consulté le 29 décembre 2011 à http://csmls.org/csmls/media/documents/publications/reports/Standard_Setting_How_to_Guide_-_Final__-_March_31.pdf.

Statistique Canada. (Consulté le 28 octobre 2011). *Profil des langues au Canada : le français, l'anglais et bien d'autres langues, Recensement de 2001*. http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/lang/contents_f.cfm

Strachan, A., K. Barkahoui et G. Stewart. (30 mars 2009). *Setting Fair and Defensible English Language Proficiency Standards for Internationally Educated Medical Radiation Technologists*. Rapport de projet non publié.

Strachan, A., B. Russell et P. Shek. (2005). *Developing CLB Referenced Assessments for Internationally Trained Health Professionals*. Contact Volume 32, numéro 2.

Von Zweck, C. (2006). *Promouvoir l'intégration à la main-d'œuvre des diplômés internationaux : Enjeux et recommandations pour l'ergothérapie au Canada*. Ottawa, ON : Association canadienne des ergothérapeutes.

Wier, C.J. (2005). *Language Testing and Validation*. New York : Palgrave MacMillan.

Zietsma, D. (Février 2010). *Immigrants exerçant des professions réglementées*. Perspectives 28, Statistique Canada, Catalogue no 75-001-X.

ANNEXE A : TESTS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Les organismes de réglementation en ergothérapie au Canada utilisent jusqu'à six différents tests standardisés de compétences linguistiques pour l'anglais et le français. Au sein des professions de la santé au Canada et des organismes de réglementation en ergothérapie dans d'autres pays parlant l'anglais, neuf tests de compétences linguistiques en anglais ont été identifiés, dont trois se rapportent à des professions. De plus, trois tests de compétences linguistiques en français ont été identifiés. Voici une liste et une brève description des tests de compétences linguistiques examinés pour le présent rapport, en ordre alphabétique :

TEST	DESCRIPTION
CanTEST	Le Canadian Test of English for Scholars and Trainees (CanTEST) a été élaboré par l'université d'Ottawa et est maintenu par l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'université. Ce test avait comme but initial de satisfaire les exigences d'admission des établissements d'enseignement postsecondaire mais il était également utilisé pour satisfaire les exigences des associations délivrant des permis professionnels. Le pointage de CanTEST est réparti sur une échelle de 1 à 5.
CELBAN	Le Canadian English Language Benchmarks Assessment for Nurses (CELBAN) a été élaboré en collaboration avec le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens et le collège Red River (Manitoba), en consultation avec des professionnels et des organismes de réglementation du domaine infirmier. Il représente le test utilisé pour évaluer les compétences linguistiques des infirmières et infirmiers au Canada. La composante orale du test est un jeu de rôle portant sur la profession tandis que la composante écrite est une tâche documentaire portant sur la profession. Les pointages se basent sur les niveaux de compétence linguistique canadiens 7-10. CELBAN est accepté par les organismes de réglementation des sciences infirmières comme une des façons pouvant être utilisées par une infirmière ou un infirmier formé(e) à l'étranger pour démontrer ses compétences linguistiques, et il s'agit du test préféré pour l'inscription à des programmes de transition et de recyclage professionnel. Les pointages-seuils de CELBAN sont établis par chaque province.
IELTS AC	L'International English Language Testing System (IELTS) a été élaboré et est maintenu grâce à un partenariat de l'université de Cambridge (série de tests ESOL) et du British Council, Australie. Il s'agit d'un test d'anglais qui tente d'inclure les accents et un contenu britannique, australien et américain dans les composantes de l'écoute et de la lecture afin de tenir compte d'un vaste groupe de personnes faisant le test. L'IELTS AC est la version scolaire de ce test et elle est utilisée pour l'inscription à des cours universitaires de 1er, 2e et 3e cycle. L'IELTS AC est également utilisé pour l'agrément professionnel. Le pointage de l'IELTS est réparti sur une échelle de 1 à 9.
IELTS GT	Ceci est la version « formation générale » du test IELTS et elle est utilisée pour l'école, le travail ou la migration. La structure et le format de IELTS GT et IELTS AC sont les mêmes; la différence porte sur les types de tâches (comme rédiger une petite lettre de demande dans la version GT ou rédiger une petite composition dans la version AC). Citoyenneté et Immigration Canada a approuvé les résultats de IELTS GT afin de démontrer les compétences linguistiques pour le système de points dans la catégorie des immigrants qualifiés. IELTS GT est également utilisé pour l'agrément de certaines professions. Le pointage du test IELTS GT est réparti sur la même échelle de 1 à 9 que le test IELTS AC.
MELA	Le Michener English Language Assessment (MELA) est une évaluation des compétences linguistiques associée à des professions paramédicales. La composante orale du test est un jeu de rôle portant sur la profession tandis que la composante écrite comprend une tâche reliée à la profession. Ce test est accepté comme preuve de compétences linguistiques par quatre organismes de réglementation en Ontario (Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario, Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario, Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario et Ordre des massothérapeutes de l'Ontario) et un organisme pancanadien (Société canadienne de science de laboratoire médical). Les pointages se basent sur les niveaux de compétence linguistique canadiens 7-10.
MELAB	Le Michigan English Language Assessment Battery (MELAB) est un test élaboré initialement par l'université de Michigan pour les postulants de l'étranger et il fait présentement partie de la série de tests ESOL de l'université de Cambridge. Il s'agit d'une série de tests avancés évaluant la maîtrise de l'anglais pour les personnes adultes étrangères parlant l'anglais et qui devront utiliser cette langue à des fins de formation au niveau collégial et universitaire. MELAB est également utilisé pour évaluer la maîtrise de l'anglais de divers organismes et professionnels chargés de l'agrément.
OET	L'Occupational English Test (OET) a été élaboré par des chercheurs de l'université de Melbourne en Australie pour les travailleurs de la santé immigrants (y compris les ergothérapeutes). La composante orale du test est un jeu de rôle portant sur la profession tandis que la composante écrite est une tâche documentaire portant sur la profession.
OQLF Test	L'Office québécois de la langue française (OQLF) est une agence du gouvernement québécois dont un des mandats est d'évaluer la maîtrise du français des postulants aux ordres professionnels du Québec.
TESTCan	Test pour étudiants et stagiaires au Canada (TESTCan). Il s'agit de la version française de CanTEST. Les deux versions ont les mêmes caractéristiques.
TFI	Le Test de français international (TFI) est maintenu et administré par Educational Testing Services (ETS), É.-U. Tout comme TOEFL, c'est un test effectué sur internet. À l'encontre de TOEFL, il évalue le niveau de français des non-Francophones. Il est utilisé sur le marché du travail international. Dans ce sens, il ressemble plus à TOEIC qu'à TOEFL.
TOEFL®iBT	Le Test of English as a Foreign Language (TOEFL) est un test standardisé des compétences linguistiques en anglais élaboré et maintenu par Educational Testing Services (ETS) aux É.-U. Ce test a pour but d'évaluer la capacité d'utiliser et de comprendre l'anglais au niveau universitaire. Ce test est également utilisé pour l'agrément professionnel. TOEFL date de 1964 et est le test de compétences linguistiques en anglais le plus établi dans le monde. Ce test a évolué avec les années. D'abord un test de grammaire avec papier et crayon (PBT), il est devenu un outil intégratif détaillé en ligne (IBT). La réputation et l'importance de TOEFL sont ses forces et ses faiblesses. Les tests en ligne sont faciles à corriger centralement; donc un certain niveau de sécurité est garanti. Mais des milliers de centres à l'échelle mondiale offrent ce test sur une base contractuelle. La composante orale est caractérisée par une interface ordinateur plutôt impersonnelle. Le pointage maximal de TOEFL est de 120, chaque compétence valant 30 points.
TOEFL®PBT	Il s'agit de la version plus ancienne sur papier de TOEFL dont l'utilisation générale a été discontinuée mais qui est encore disponible dans les endroits où la connexion internet n'est pas garantie. TOEFL PBT ne comprend pas une composante orale et les composantes de lecture et d'écriture sont beaucoup plus axées sur la grammaire que TOEFL iBT.
TOEIC	Le Test of English for International Communication (TOEIC) a été élaboré et est administré par Educational Testing Services (ETS), É.-U. TOEIC comprend deux tests : un test sur papier pour évaluer les compétences d'écoute et de lecture des gens qui utilisent l'anglais dans le milieu de travail et la vie quotidienne, et un test en ligne des compétences orales et écrites qui évalue la maîtrise de l'anglais dans le milieu des affaires, au niveau intermédiaire ou avancé. Ce test est également utilisé pour l'agrément professionnel.

Tel qu'indiqué dans la description des tests ci-dessus, certains des tests énumérés sont des tests de compétences linguistiques internationaux qui sont souvent associés à l'école tandis que d'autres sont des outils canadiens élaborés spécialement en fonction des niveaux de compétence linguistique canadiens, certains associés à une profession. La plupart des gros tests standardisés de compétences linguistiques internationaux sont associés à l'école, reflétant la masse critique des gens qui participent aux tests (personnes voulant s'inscrire à un établissement d'enseignement postsecondaire dans des pays anglophones). Un nombre moins élevé de tests sont spécialisés et visent les compétences de communication de professions particulières, comme celles requises pour les sciences infirmières ou l'ergothérapie.

ANNEXE B : COMPARAISON ET SÉLECTION DE TESTS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

CRITÈRES POUR COMPARER ET CHOISIR UN TEST DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Le choix du type de test pouvant raisonnablement prouver les compétences linguistiques d'une personne dépendra d'un certain nombre de caractéristiques qui visent la personne faisant le test, la raison pour laquelle le test est administré ainsi que les qualités du test. Un examen préliminaire de variables importantes en matière de tests linguistiques, de normes, de problèmes d'accès et d'équitabilité, a produit la liste suivante de caractéristiques dont il faut tenir compte lors de l'étape analytique du projet.

RAISON D'ÊTRE ET CONCEPT DU TEST

- *Contenu pertinent (le domaine du test est relié à la description de l'emploi et/ou à la raison pour laquelle les résultats sont utilisés)*
- *Contexte du test (compétences linguistiques et tâches testées) – reflète les compétences linguistiques pour l'ergothérapie, tel que déterminé dans l'analyse comparative*

VALIDITÉ ET FIABILITÉ

- *Données probantes de fiabilité (erreur type de mesure disponible, fiabilité interévaluateurs, études psychométriques)*
- *Certaines données probantes de validité (p. ex. : les pointages sont liés aux probabilités de succès)*
- *Test standardisé et sécuritaire*

OBJECTIVITÉ, ÉQUITABILITÉ ET TRANSPARENCE

- *Données probantes d'accessibilité, adaptation et politique d'appel*
- *Communication (information offerte aux personnes faisant le test) et possibilités pour les personnes faisant le test de se pratiquer*
- *Clarté et utilité des rapports de pointages*
- *Transparence (format du test, procédures de pointage, études de fiabilité)*
- *Auditoire cible, niveau de difficulté, longueur et méthode*

LOGISTIQUE

- *Coût raisonnable et concurrentiel*
- *Test accessible à l'échelle du Canada*
- *Administrateur du test fiable et de bonne réputation*
- *Ressources d'établissement de normes disponibles*

ANNEXE B : COMPARAISON ET SÉLECTION DE TESTS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

GRILLE D'ANALYSE DES TESTS

	TOEFL	IELTS	MELAB	CanTEST	PT/OT
Teste les 4 compétences linguistiques	✓	✓	✓	✓	✓
Fait rapport sur les 4 compétences linguistiques	✓	✓	x	✓	x
Auditoire cible	Scolaire/É.-U.	Scolaire/RU Général/RU	Scolaire/É.-U.	Scolaire/CAN	Phys./Erg.
Niveau de difficulté du test	Int. – Av.	Base- Av.	Int. – Av.	Int. – Av.	Int. – Av.
Longueur du test	3 heures	~ 3 heures	3,5 heures	~ 3 heures	4 heures
Méthode du test	En ligne	Sur papier	Sur papier	Sur papier	Sur ordinateur
Test d'expression orale	Monologue sur ordinateur	Entrevue interactive	Entrevue interactive distincte	Entrevue interactive	Monologue sur ordinateur
Coût raisonnable et concurrentiel	225 $	285 $	170 $	210-240 $	S.O.
Test fiable et valide	✓	✓	✓	✓	S.O.
Fiabilité pour les ergothérapeutes formés à l'étranger	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	✓
Validité pour les ergothérapeutes formés à l'étranger	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	✓
Test standardisé et sécuritaire	✓	✓	✓	✓	✓
Politique d'appel	✓	✓	✓	✓	S.O.
On tient compte des besoins spéciaux	✓	✓	✓	✓	S.O.
De l'information sur le test est fournie aux personnes faisant le test	✓	✓	✓	✓	S.O.
De l'information sur le test est fournie aux établissements	✓	✓	✓	✓	S.O.
Il y a des possibilités de se pratiquer	✓	✓	✓	✓	S.O.
Les résultats sont signalés de façon sécuritaire et en temps opportun	✓	✓	✓	✓	S.O.
Format/pointage du test transparent	✓	✓	✓	✓	S.O.
Test accessible à l'échelle internationale	✓	✓	x	x	S.O.
L'administrateur du test est de bonne réputation	✓	✓	✓	✓	S.O.
Des ressources d'établissement de normes sont disponibles	✓	✓	x	x	S.O.
Formulaire ou test équivalent en français	x	x	x	✓	x

LÉGENDE :

✓	Vrai et vérifié
x	Faux
N/A	Sans objet ou ne pouvant pas être vérifié